

[Accueil](#) | [Vaud & Régions](#) | En cas de séparation ou de divorce: Le parcours pénal des pères qui ne paient pas la pension alimer

Abo **En cas de séparation ou de divorce**

Le parcours pénal des pères qui ne paient pas la pension alimentaire

Dans le canton, plus de 3800 dossiers de recouvrement de pensions alimentaires étaient en cours fin 2022. Pendant ce temps, ce sont les contribuables qui passent à la caisse.



Marie Maurisse

Publié: 04.03.2023, 07h59



Mardi 28 février, 9 heures. Un aimable huissier du Tribunal de police de Lausanne, avec sa jolie barbe grise, annonce à la cantonade que le prévenu est coincé dans les bouchons. Vingt minutes plus tard, le parquet grince sous les pas de Mehmet*, 45 ans, qui arrive au pas de course. Né au Liban, il vit en Suisse depuis les années 80. Un pull beige Tommy Hilfiger, des bottines fourrées, et d'immenses cils qui clignent sur des yeux bleu turquoise. En ce matin frileux, ce Fribourgeois pourrait voir sa vie basculer.

Père de deux enfants, un garçon et une fille, Mehmet est séparé depuis 2009. Il n'a jamais payé les pensions alimentaires dues à son ex-femme, évaluées à 4000 francs par mois – à l'époque, ce vendeur automobile gagnait très bien sa vie. Puis ce fut la dégringolade: perte de son permis de conduire, licenciement, décès de son frère, et la dépression. Il dit être aujourd'hui employé dans l'entreprise de ses parents pour un salaire de 2500 francs à peine. Pourquoi n'a-t-il pas versé, malgré sa précarité, un peu d'argent pour aider ses enfants?

Près de 4000 mauvais payeurs

Sur les 3850 dossiers de recouvrement de pensions alimentaires dans le canton, 469 cas concernent des débiteurs vivant à l'étranger. Le montant moyen de la pension alimentaire non versée s'élève à 870 francs par mois.



Graphique: Dhl; Source: BRAPA; [Récupérer les données](#)

Quatorze millions payés par les contribuables en 2022

«Je n'avais pas les moyens, répond Mehmet très vite, presque en chuchotant. Mon ex-femme connaît ma situation, nous sommes en bons termes.» Ce n'est pas elle qui a porté plainte, mais le Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimen-

taires (Brapa), à qui madame a cédé ses créances. Fin 2022, cette institution vaudoise gérait 3850 dossiers de recouvrement, représentant une dette totale cumulée de plus de 150 millions de francs.

En clair, si un parent ne reçoit pas les contributions d'entretien prévues dans la convention de divorce ou de séparation, il peut s'adresser au Brapa afin que celui-ci lui en verse une partie. L'organisme se retourne ensuite contre le débiteur. Pas toujours avec succès, puisque seulement 40% de ces sommes sont finalement récupérées.

En 2022, 1759 ménages avec des enfants ont été aidés dans le canton, pour un montant total dépassant les 14 millions de francs – en bonne partie à la charge des contribuables. Ce sont les familles monoparentales les plus précaires qui en ont surtout bénéficié, car au-dessus de 52'000 francs de revenus par an, le Brapa ne fait aucune avance. Dans l'immense majorité des cas, l'institution vient au secours de femmes car malgré la multiplication de la garde partagée, c'est encore souvent la mère qui a la garde exclusive des enfants.

Celle-ci travaille davantage à temps partiel, comme le montrent les statistiques suisses ↗, et gagne souvent moins que son ex-mari, qui doit donc lui verser une partie de son salaire pour qu'elle puisse élever leurs enfants. Voilà pourquoi ce sont donc pratiquement toujours des pères que l'on retrouve au tribunal.

Tonnerre de Zeus

En 2021, 537 adultes ont été condamnés en Suisse pour violation de l'obligation d'entretien, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS) ↗ C'est le cas d'Adam*, qui a écopé mardi 7 février de deux ans de prison avec sursis, pour n'avoir pas versé de pension pour ses deux enfants en 2017 et 2018.

Il était convoqué au Tribunal de police de Lausanne pour un arriéré de plus de 98'000 francs envers le Brapa. «Je suis vraiment désolé. C'était compliqué pour moi», s'excuse-t-il, penaud, face au juge Alexandre Feser. «C'est compliqué pour tout le monde, y compris pour votre ex-épouse et vos enfants», lui répond du tac au tac le magistrat. Qui finira par lui donner une dernière chance, lui évitant la prison. Et même l'expulsion du territoire, car il est étranger: «Vous vous êtes ressaisi, vous

avez un emploi et vous voyez vos enfants. Vous avez promis de verser au moins 200 francs par mois de pension. Mais attention, si je vous revois ici, je vous préviens que vous aurez la brosse du tonnerre de Zeus!»

Des périodes de chômage, un accident, la dépression, et une vie qui dégringole: une partie des pères qui ne paient pas leur pension alimentaire semblent clairement dépassés par leurs responsabilités. Beaucoup ne comprennent pas ce qu'ils doivent payer et pourquoi, et semblent incapables de gérer la moindre démarche administrative.

D'autres, au contraire, arrêtent sciemment les versements car ils estiment que leur ex-épouse abuse et réclame trop d'argent. Comme Thierry*, 46 ans, qui, pendant près de deux ans, n'a pas versé l'entier des quelque 2000 francs qu'il devait par mois, allant même jusqu'à falsifier ses relevés bancaires, alors même qu'il touchait plus de 11'000 francs de salaire mensuels. Son avocate précise que la situation familiale est très conflictuelle et que son client n'a pas pu voir ses enfants depuis longtemps. Pour elle, «c'est une des lacunes de notre système. L'homme est un portemonnaie, mais par contre, personne ne le défend lorsqu'on le prive de ses enfants.»

«Une étude de 2007 a montré qu'un père sur cinq ne s'acquitte pas de ses contributions d'entretien, pour tout ou partie. Et on sait que cette proportion est largement sous-estimée en Suisse.»

Laura Bernardi, chercheuse à l'UNIL

Le système est ainsi fait: quelles que soient les relations entre les ex-époux et les liens des enfants avec leurs parents, la pension alimentaire validée par le juge doit être payée. La menace de la sanction pénale devrait être dissuasive. Mais en réalité, les manquements ne sont pas rares, explique Laura Bernardi, chercheuse à l'Université de Lausanne, qui suit depuis dix ans des dizaines de familles monoparentales.

«Une étude de 2007 a montré qu'un père sur cinq ne s'acquitte pas de ses contributions d'entretien, pour tout ou partie. Et on sait que cette proportion est largement sous-estimée en Suisse car elle se base sur les données de recouvrement de pension, donc sur les situations de difficulté économique plus prononcées», souligne-t-elle. De nombreuses mamans solos renoncent en effet à faire des démarches contre leur ex-conjoint, notamment par crainte de gâcher les relations entre le père et ses enfants.

C'est le cas de Karine*, séparée depuis octobre 2020 et maman d'une petite fille. Le couple n'était pas marié et n'a jamais établi de convention. Résultat: son ex l'a aidée quelques mois, et puis plus rien depuis presque un an. Cette éducatrice de la petite enfance, qui vit à Gland, se débrouille avec 3800 francs de salaire à 60% et quelques subventions. «Le père de ma fille m'a menacée de demander sa garde si j'allais voir un juge, explique-t-elle. Donc je n'ai pas porté plainte. De toute façon il vit en France maintenant, donc même la justice ne pourrait pas l'obliger à payer une pension. J'ai lâché prise, parce que je préfère ma vie que la sienne.»

Dans la petite salle du Tribunal de police de Lausanne, le greffier s'agite sur son clavier. Mehmet vient d'échapper à l'incarcération en échange de sa promesse de verser 300 francs par mois de pension. La présidente Sandrine Bornet lui accorde un délai d'épreuve de six mois dans l'espoir que sa situation financière s'améliore. «Je dois vous secouer cette fois, parce que la prochaine, ce sera la prison. Ça ne vous aidera pas, mais on ne pourra pas laisser ça impuni, surtout quand c'est l'État qui paie vos pensions alimentaires à votre place.»

* *Nom connu de la rédaction*

Marie Maurisse est journaliste société à la rubrique Vaudoise. Active depuis près de 15 ans dans le domaine et spécialisée dans l'enquête, elle a cofondé le média spécialisé Gotham City, réalisé plusieurs documentaires et écrit deux livres. [Plus d'infos](#)

 @mariemaurisse

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

52 commentaires

